

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi huit février à vingt-heures, le Conseil Municipal des Landes-Genusson, dûment convoqué le deux février deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GIRARD, Maire.

Étaient présents :

MM Valérie BAUDON, Florence BOSSARD, Caroline GABORIEAU, Amélie DESFONTAINES, Françoise EMSSENS, Élisabeth GALAIS, Laurence POINTECOUTEAU, Emilie PIFTEAU, Cathy POUPLAIN,

M. Raphael CHIRON, Morgan GAUTHIER, Guy GIRARD, Jacky HERLIN, Damien HILAIRET, Régis MOUILLE, Olivier ROY, Jean-Pierre ROY, Philippe VINET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean-Pierre ROY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	18
Procuration(s)	0

Séance ouverte à 20h01

Arrivée de Damien HILAIRET à 20h10

En ouverture de Séance, Monsieur le Maire fait part du retrait de la question XI CONVENTION AMO SPL VENDEE EXPANSION – RUE DE JUDEE car ce sujet doit être réétudié avant présentation au Conseil Municipal. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que la question n° V MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA RUE D'Auvergne – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES soit traitée en poste n° II. Aucune observation n'étant formulée, il est alors procédé à l'examen de l'ordre du jour.

### **COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 9 JANVIER 2024**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

#### **I ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXTENSION ELEVAGE AVICOLE GAEC L'ANGE BEAU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Le GAEC l'Ange Beau est une exploitation de polyculture élevage présentant un atelier avicole connu pour 23 550 animaux équivalents ou 30 000 emplacements (faisans, perdrix, poulets), un atelier bovin allaitant de 85 vaches et des cultures sur 93 ha de surface agricole utile. Le projet de l'exploitation est de diversifier la production et d'introduire des bandes de cailles dans les bâtiments, en alternance avec les bandes de poulet et de gibier, avec une optimisation de l'utilisation des bâtiments.

Comme les cailles sont des animaux plus petits, le nombre total d'animaux va augmenter jusqu'à 102 245 animaux maximum en simultané. Au niveau des effluents d'élevage, les fumiers supplémentaires produits vont être exportés vers une société de compostage. Avec cette augmentation du nombre d'animaux, l'exploitation sera soumise au régime de l'autorisation environnementale.

Une enquête publique sera diligentée par les services préfectoraux du 12 février au 13 mars 2024 avec permanence d'un commissaire enquêteur.

Le conseil municipal est sollicité en qualité d'autorité territoriale pour formuler son avis sur ce projet d'extension.

Amélie DESFONTAINES sort de séance et ne prend pas part au vote, ayant un intérêt personnel à la présente question.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix exprimées (16 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION) :**

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'élevage avicole du GAEC l'ANGE BEAU,
- **DONNE** un avis FAVORABLE à ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

## **II MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE D'Auvergne – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été mis en place avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, le 10 octobre 2022, s'agissant des travaux d'assainissement et de voirie pour l'aménagement des espaces publics de la rue d'Auvergne.

Une consultation a été lancée le 22 décembre 2023, par la Communauté de Communes, coordinateur du groupement, par la voie de la procédure adaptée ouverte.

Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été publié au journal d'annonces légales Ouest France le 26 décembre 2023, ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 25 janvier 2024, à 12 h 00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur.

Monsieur le Maire propose, au regard du rapport d'analyse des offres, d'attribuer les marchés aux entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- Lot 1 « Travaux de voirie et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées » : l'entreprise Eiffage Route Sud-Ouest (Migné TP) pour un montant total HT de 817 222,60 €, décomposé comme suit :
  - Tranche ferme « travaux de voirie sur les rues d'Auvergne et De Gaulle » : 553 548,38 € HT,
  - Tranche optionnelle 1 « aménagement parking pôle santé » : 73 551,22 € HT,
  - Tranche optionnelle 2 « aménagement du parking du supermarché » : 190 123,00 € HT.
- Lot 2 « Travaux d'aménagements paysagers » : l'entreprise Arbora Paysages pour un montant total HT de 159 807,62 €, décomposé comme suit :
  - Tranche ferme « aménagements paysagers de la rue d'Auvergne / de Gaulle » : 122 504,96 € HT,
  - Tranche optionnelle 1 « aménagements paysagers parking pôle santé » : 15 086,93 € HT,
  - Tranche optionnelle 2 : « aménagements paysagers parking du supermarché » : 22 215,73 € HT.

Monsieur le Maire précise que les différentes tranches optionnelles pourront être affermées sur décision du pouvoir adjudicateur par ordre de service, dans les délais annoncés dans les actes d'engagement correspondants.

Caroline GABORIEAU sort de séance et ne prend pas part au vote, ayant un intérêt personnel à la présente question, travaillant dans une entreprise ayant candidaté.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de valider le rapport d'analyse des offres,
- **DECIDE** d'attribuer les marchés aux entreprises sus énoncées.
- **AUTORISE** M. le Maire à conclure les marchés correspondants avec les entreprises retenues et à prendre et signer tous actes y afférent.

## **III DETR – MODIFICATION DU DEPOT DE SUBVENTION – RUE D'Auvergne**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des aménagements paysagers de la rue d'Auvergne, la Commune a déposé le 30 novembre 2023 une demande subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux DETR et la dotation de solidarité à l'investissement local DSIL sur la plate-forme numérique *démarches-simplifiées*. Cependant en raison d'une modification de la procédure de marché-publics (désormais pilotée par la Communauté de Communes par groupement de

commande), il convient de modifier le montant de l'opération et, de fait, le plan de financement avec les aides attendues. Il est rappelé que le montant global d'opération est porté désormais à 908.620 €.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	%
Aménagements de la rue d'Auvergne	908.620 €	Subvention DETR /DSIL	272.586 €	30
		Subvention fonds vert	240.000 €	26,30
		FEADER LEADER	50.000 €	5,50
		REGION PAYS DE LA LOIRE	50.000 €	5,50
		Autofinancement Communal	296.034 €	32,70
<b>Total dépenses</b>	<b>908.620 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>908.620 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

**VALIDE** le plan de financement sus-énoncé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier modificatif de demande de DETR/DSIL et signer tout document y afférent.

#### **IV DETR – AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION – CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'extension du cimetière communal, la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux DETR et la dotation de solidarité à l'investissement local DSIL. Pour ce faire il convient de déposer le dossier de subvention correspondant sur la plate-forme numérique *démarches-simplifiées*. Il est rappelé que le montant global d'opération est porté à 290.000 € avec un taux plafond d'intervention de 40 % du coût global hors taxe de l'opération.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	%
Extension du cimetière communal et mise aux normes PMR pour l'ensemble du cimetière	290.000	Subvention DETR /DSIL	116.000 €	40
		Autofinancement Communal	174.000 €	60
<b>Total dépenses</b>	<b>290.000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>290.000 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

**VALIDE** le plan de financement sus-énoncé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR/DSIL et signer tout document y afférent.

#### **V FONDS VERT – MODIFICATION DU DEPOT DE SUBVENTION – RUE D'AUVERGNE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme d'aménagement de la rue d'Auvergne, la Commune peut prétendre à une subvention au titre du programme Fonds vert. Pour ce faire il convient

de déposer le dossier de subvention correspondant sur la plate-forme numérique *démarches-simplifiées*. Il est rappelé que le montant global d'opération est porté à 908.620 € HT.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	%
Aménagements de la rue d'Auvergne	908.620 €	Subvention DETR /DSIL	272.586 €	30
		Subvention fonds vert	240.000 €	26,30
		FEADER LEADER	50.000 €	5,50
		REGION PATS DE LA LOIRE	50.000 €	5,50
		Autofinancement Communal	296.034 €	32,70
<b>Total dépenses</b>	<b>908.620 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>908.620 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

**VALIDE** le plan de financement sus-énoncé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention FONDS VERT et signer tout document y afférent.

## **VI GESTION DES BOIS DE LA GODELINIERE – ATTRIBUTION VENTE ET HONORAIRES DE NEGOCIATION**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la valorisation des bois de la Godelinrière, un appel d'offre pour la vente de lots de douglas a été lancé, voici les résultats obtenus :

- Piveteau Bois : 42€/st (60€/m3) et 9€/st la trituration
- Archimbault : 25€/st
- Gautier Bois: 26€/st

C'est la scierie PIVETEAU BOIS qui propose la meilleure offre.

Cette offre correspondrait au marché actuel. Aussi vu l'état sanitaire de vos bois, il est conseillé d'accepter cette offre. L'exploitation se déroulera cet été ou en automne 2024.

Par ailleurs, le gestionnaire forestier agréé, Monsieur SAMUEL HERMOUET, situé aux ESSARTS soumet ses honoraires comme suit :

- 7 % du montant HT de la vente.
- 150€/ha pour le marquage.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la vente au tarif de 42€/stère soit 60 €/m3 au profit de PIVETEAU BOIS

**PRECISE** que les honoraires du gestionnaire forestier Monsieur SAMUEL HERMOUET sont de 7% HT du prix global,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

## **VII PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS**

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Vendée, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en

concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée afin de mener la mise en concurrence.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

- **Donne mandat au Centre de gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

#### **VIII ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE – RAPPORT D'ACTIVITE 2023**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL-2016-135 du 06 décembre 2016 approuvant la convention de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée en vue de réaliser un projet d'aménagement.

**Vu** la convention de maîtrise foncière signée entre la Commune et l'EPF de la Vendée en date du 4 janvier 2017 modifiée par avenants la portant à 11 années à compter du 4 octobre 2023

**Vu** l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que :

- le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ;

L'avis du Conseil est sollicité sur le bilan d'activité, portant sur les biens suivants : Atlanco et rue d'Anjou.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), le Conseil Municipal :**

- APPROUVE** le rapport d'activité de l'EPF 85 pour l'exercice 2023.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce y afférent.

#### **IX OUVERTURE DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE**

Monsieur le Maire expose qu'au regard des propositions d'avancement de carrière émises par le centre de gestion de la fonction publique de Vendée, un agent serait promouvable au titre de l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de seconde classe. Cette promotion sur décision de l'autorité territoriale doit être précédée d'une ouverture de poste correspondant, préalablement à toute nomination.

Cette ouverture de poste viendra porter création du poste d'adjoint administratif principal de seconde classe, ce à temps complet soit 35 h par semaine.

Il est proposé cette ouverture de poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'avis du Conseil est sollicité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (17 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION) :**

- **PORTE** création du poste d'adjoint administratif territorial principal de seconde classe,
- **PRECISE** que ce poste est un temps complet soit 35h semaine,
- **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence après nomination de l'agent

concerné.

## **X CONVENTION AMO SPL VENDEE EXPANSION – RUE DE LA TISONNIERE**

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la mission à Vendée Expansion – SPL dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'aires de stationnement sur la rue de la Tisonnière pour un montant de 2 800,00 € HT

Les principaux travaux comprennent notamment :

- Concevoir des places de stationnement répondant aux objectifs techniques et financiers
- Concevoir des aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Créer des espaces végétalisés
  
- Proposer des matériaux et du mobilier en cohérence avec la zone d'étude

Cette mission comprend la ou les prestations suivantes :

Un avant-projet (AVP) avec un coût prévisionnel des travaux. Ce document présente le programme des travaux et une estimation détaillée par rue. Cet avant-projet constitue le support de l'engagement contractuel du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux, et de l'acceptation du maître d'ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :**

- **APPROUVE** les conditions de ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ainsi que toute pièce complémentaire y afférent.

## **XI AUTORISATION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en dépenses réelles d'investissement.

(à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette ni des crédits inscrits en restes à réaliser).

. En l'occurrence, pour les dépenses d'investissement 2024, il est demandé d'autoriser l'ouverture de crédit comme suit :

- 828 € TTC CDC conseils – bornage complémentaire dossier extension Kverneland,
- 930 € TTC SARL GEOJCR – levé topographique rue de la Tisonnière,
- 1615,64 € TTC BRODU – dépose suite à fuite Forum
- 2394,24 € TTC AES 17 armoires de rangements associations plateau étage Médiathèque
- 703,20 € TTC SARL MIV changement d'imprimante médiathèque

Soit un total de 6.471,08 € TTC pour le budget principal

- 1863,92 € TTC – cap paysage – terrassement et gazon synthétique pour le budget annexe maison de santé

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées (18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :**

- o **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (PRINCIPAL ET ANNEXE MAISON DE SANTE) de l'exercice précédent, les dépenses décrites ci-dessus.

## **XII DECISIONS DU MAIRE**

**Séance clôturée à 21h58**